

## **RFP 20-13-6012 AND 20-13-6013 – QUESTIONS AND ANSWERS**

### **Question 18:**

Our understanding is that while we can present as many qualified resources as we wish, the Core Team is a specially designated group of only 5 of these resources: One (1) Principal, two (2) Senior Consultants/Specialists (with CEA and CRSP designations) and two (2) Consultants. Is this correct?

### **Answer 18:**

Yes. You can present as many qualified resources as you wish but you must meet the minimum number of persons and resource categories for you Core Team (outlined in M2).

### **Question 19:**

For R2. Bidder **Core Team** Qualifications (pg. 21 of 75): Are only the 5 resources within the Core Team eligible to receive points under R2?

### **Answer 19:**

Yes.

### **Question 20:**

For R2. Bidder **Core Team** Qualifications: Are points awarded for the resource who meets the mandatory requirement as well as for additional qualified Core Team members, or only for the additional qualified team members? For example, if 2 of the 5 Core Team members have a CEA designation (and at least one of them is the Senior Consultant/Specialist who is required to have this designation), would we receive 5 points or 10 points for this under R2?

### **Answer 20:**

Point will not be given to resources that have been used to meet the Environmental Audit and Health and Safety certifications requirements of M2. Points will be awarded to any other Core Team member who holds a valid Environmental Audit or Health and Safety certification as described in R2.

In the example provided you would receive 5 points.

### **Question 21:**

We have other highly qualified resources with CEA, CEAA and CRSP qualifications, who are presented in the proposal and who worked on the projects presented for M3 and R1, but who are not part of the very limited Core Team of five resources - will points be awarded for these other CEA/CRSP resources in R2. Bidder **Core Team** Qualifications?

### **Answer 21:**

No.

### **Question 22:**

If the points in R2. Bidder Core Team Qualifications are only awarded for additional resources, and considering how extremely rare it would be for a single resource to have both the auditing and the health and safety professional designations, it would appear that it would require 6 resources to obtain the maximum score in R2: one (1) Senior Consultant with the mandatory CEA + 1 Senior Consultant with the mandatory CRSP (no points for these 2 resources) plus 2 other CEA resources and 2 other CRSP resources. Considering that the Core Team is restricted to

5 resources, it appears that it is mathematically impossible to obtain a full score for R2. Would AANDC please consider revising the R2 requirement to:

- a) Clarify or correct the point allocations; and
- b) Make it more reflective of the qualifications of the team as a whole, rather than just the members of the Core Team.

**Answer 22:**

AANDC will not be revising the requirements for R2.

Please note that a Core Team resource with one designation in one field can also have a second designation in the same field. For example, a resource who met M2 having the CEA could also have a CEMSLA and would therefore be able to obtain 5 points in R2. If that same resource's designation was not used for M2 both the CEA and CEMSLA would count and you would receive 10 points. This approach also applies to the Health and Safety certifications.

Points will only be awarded for valid certifications demonstrated that are beyond the minimum requirement for one (1) certification in each Work Stream.



**DDP 20-13-6012 ET 20-13-6013 – QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Question 18**

Nous comprenons que, bien que nous puissions présenter autant de ressources qualifiées que nous le souhaitons, l'équipe de base est un groupe qui ne compte que cinq (5) ressources spécialement désignées parmi ces catégories de ressources : un (1) directeur, deux (2) experts-conseils ou spécialistes principaux (avec les désignations « Vérificateur environnemental agréé » (VEA) et « Professionnel en sécurité agréé du Canada » (PSAC)) et deux (2) experts-conseils. Est-ce exact?

**Réponse 18**

Oui. Vous pouvez présenter autant de ressources qualifiées que vous le souhaitez, mais vous devez satisfaire aux exigences requises pour le nombre minimal de personnes et les catégories de ressources pour votre équipe de base (décrites à la section M2).

**Question 19**

Concernant les critères d'évaluation cotés numériquement R2. Qualités de l'**équipe de base** du soumissionnaire (page 21 de 75) : est-ce exact que seules les cinq (5) ressources de l'équipe de base sont admissibles à recevoir des points pour les critères d'évaluation cotés numériquement R2?

**Réponse 19**

Oui.

**Question 20 :**

Concernant les critères d'évaluation cotés numériquement R2. Qualités de l'**équipe de base** du soumissionnaire : des points sont-ils attribués à la ressource qui répond aux exigences obligatoires ainsi qu'à tous les autres membres qualifiés de l'équipe de base, ou uniquement aux autres membres qualifiés de l'équipe? Par exemple, si 2 des 5 membres de l'équipe de base ont une désignation VEA (et qu'au moins un d'entre eux occupe le rôle d'expert-conseil ou de spécialiste principal qui doit avoir cette désignation), recevrons-nous 5 points ou 10 points pour les critères R2?

## Réponse 20

Aucun point ne sera accordé aux ressources utilisées pour répondre aux exigences de la section M2 concernant les certifications en matière de vérification environnementale et de santé et sécurité. Des points seront accordés à tout autre membre de l'équipe de base détenant une certification valide liée à la vérification environnementale ou à la santé et sécurité, comme cela est décrit à la section R2.

Pour l'exemple que vous nous avez fourni, vous recevriez 5 points.

## Question 21

Nous avons d'autres ressources hautement qualifiées détenant des certifications de vérificateur environnemental agréé (VEA, de l'Association canadienne de vérification environnementale (ACVE) et de professionnel en sécurité agréé du Canada (PSAC), que nous présentons dans la proposition et qui ont travaillé dans le cadre des projets présentés pour les critères M3 et R1, mais qui ne font pas partie de l'équipe de base qui est très limitée puisqu'elle ne contient que cinq ressources; des points seront-ils accordés à ces autres ressources qui détiennent des désignations VEA ou PSAC pour la section R2 – Qualités de l'**équipe de base** du soumissionnaire?

## Réponse 21

Non.

## Question 22

Pour la section R2 – Qualités de l'équipe de base du soumissionnaire, si des points ne sont attribués que pour les ressources additionnelles, et compte tenu du fait qu'il serait extrêmement rare qu'une seule ressource détient à la fois une désignation professionnelle en vérification et une désignation professionnelle en santé et sécurité, il semblerait qu'il soit nécessaire de proposer 6 ressources pour obtenir la note maximale pour la section R2 : un (1) expert-conseil principal ayant la certification obligatoire VEA + 1 expert-conseil principal ayant la certification obligatoire PSAC (aucun point pour ces deux ressources) en plus de deux (2) autres ressources ayant la certification VEA et deux (2) autres ressources ayant la certification PSAC. Compte tenu du fait que l'équipe de base se limite à cinq (5) ressources, il semblerait que ce soit impossible d'un point de vue mathématique d'obtenir la note maximale pour les critères R2. AADNC pourrait-il envisager de réviser les exigences pour les critères aux fins suivantes :

- a) clarifier ou corriger l'attribution des points;
- b) mieux tenir compte des qualités de l'équipe dans son ensemble, plutôt que se concentrer sur les membres individuels de l'équipe de base.

## Réponse 22

AADNC ne révisera pas les exigences des critères R2.

Veillez noter qu'une ressource de l'équipe de base ayant une désignation dans un domaine peut également avoir une deuxième désignation dans le même domaine. Par exemple, une ressource qui a satisfait aux exigences des critères M2 en détenant une désignation VEA pourrait également avoir une désignation VPSGE et serait donc en mesure d'obtenir 5 points pour les critères R2. Si la désignation de cette même ressource n'a pas été utilisée pour les critères M2, les désignations VEA et VPSGE compteraient et vous recevriez 10 points. Cette approche s'applique également aux certifications relatives à la santé et à la sécurité.

Des points seront seulement accordés pour des certifications valides illustrées qui sont au-delà de l'exigence minimum d'une (1) certification dans chaque volet de travail.